

REGLEMENT ET ORGANISATION

« Trail des Lucioles »



Les Sportifs du Haut Velay organisent le samedi 05 février 2022 à RIOTORD (43) la 13^{ème} édition du « Trail des Lucioles » : courses nature, semi-nocturnes.

Epreuves ouvertes à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans pour les 30 km, 16 ans pour les 15 km et 15 ans pour les 8 km.

Circuits :

Boucle de 30 km env. : dénivelée + 870 m env. ; départ à 16h15 ; deux ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

Boucle de 15 km env. : dénivelée + 430 m env. ; départ à 17h00 ; un ravitaillement sur le parcours et un à l'arrivée.

Boucle de 08 km env. : dénivelée + 200 m env. ; départ à 17h30 ; un ravitaillement à l'arrivée.

Départ sur la place de l'église.

La nuit gagnera rapidement les concurrents qui devront être munis de tout matériel nécessaire à leur complète autonomie et à leur sécurité : lampe, sifflet, couverture de survie, boisson, téléphone portable, épingles pour dossards et gobelets ...

Les Sportifs du Haut Velay se réservent le droit de modifier le parcours en cas d'intempéries.

Barrière temps pour les 30 km définie le jour de la course.

Responsabilité :

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur responsabilité exclusive et en complète autonomie.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique, de défaillance immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé.

Ils déclinent également toute responsabilité en cas de vols et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de Groupama, couvrant les garanties prévues dans le cadre des courses hors stade. Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

Tout enregistrement est personnel. Aucune transformation d'inscription n'est autorisée. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable.

Tout concurrent a obligation de porter secours à toute autre personne.

Tarifs :

30 km : 19 € ; 24 € si inscription le jour de la course ; Pasta partie offerte.

15 km : 16 € ; 21 € si inscription le jour de la course ; Pasta partie offerte.

8 km : 9 € ; 9 € si inscription le jour de la course ; Pasta partie offerte.

Pasta partie : 6 €.

En cas d'annulation pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de retenir la somme de 5 € sur les frais d'inscription déjà versés.

Inscription :

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du dossier complet :

- bulletin d'inscription renseigné et signé,

- paiement (si chèque : à l'ordre des *Sportifs du Haut Velay*),

- licence sportive en cours de validité ; ou pour les non licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an et mentionnant la *non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition*.

- **pass sanitaire obligatoire.**

Inscriptions par **internet** jusqu'au 03 février 2022 (inscriptions sur internet sans frais) : **chronospheres.fr**

Inscriptions possibles le 05 février 2022 jusqu'à 1 heure avant chaque départ, au lieu du départ de la course, dans la limite des dossards disponibles.

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer le samedi 05 février 2022 à la salle polyvalente de Riotord (à côté du stade), jusqu'à 1 heure avant chaque départ.

Récompenses et prix :

Un panier garni récompensera les vainqueurs au classement général.

Renseignements :

06-33-41-34-90 ou 06-83-78-14-34 ou www.sportifs.hautvelay.org.

Droit à l'image :

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le coureur donne son accord aux organisateurs et aux médias pour utiliser son image qui serviront à la promotion et à la communication de la course sous toutes ses formes (vidéos, photos, journaux, internet, etc...)

Suivant les contraintes sanitaires le 05 février 2022, l'équipe des Sportifs du Haut Velay se réserve le droit de modifier l'organisation de la manifestation.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans restriction.